

CR Bourgogne-Franche-Comté

Plan de sobriété énergétique des services administratifs

Le problème

Comment répondre rapidement et efficacement à la nécessité de sobriété énergétique, devenue impérieuse tant par la crise énergétique conjoncturelle que par la lutte structurelle contre le réchauffement climatique.

Votre solution innovante

Expérimentation d'un Plan de sobriété énergétique (PSE) basé sur la rationalisation de l'usage des bâtiments administratifs les vendredis et lors des périodes de congés scolaires ainsi que sur l'organisation du travail : télétravail et regroupement d'agents au sein de certains bâtiments.

Les objectifs

Contribuer fortement à l'effort énergétique attendu sur le territoire et répondre à la problématique nationale : 20 % de réduction des consommations d'énergie.

L'histoire de votre action innovante

• **Qui ?**

Le Pôle Ressources, la DG et les élus

• **Pour qui ?**

Les agents régionaux. L'environnement. Tout le monde.

• **Quoi et quand ?**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PSE, la Région décline des engagements nationaux en matière d'économies d'énergie (régulation de la température dans les bureaux, eau froide sanitaire) et poursuit activement ses engagements en matière de mobilités (incitation au télétravail et aux visioconférences, report modal sur des mobilités douces, réduction de la vitesse) et d'usages numériques.

Parallèlement, parce que chacun peut participer à la lutte contre le réchauffement climatique et à la sobriété énergétique par ses petits gestes du quotidien, la Région accompagne ses agents dans l'évolution de leurs pratiques et comportements en milieu professionnel par des outils (fiches des écogestes, espace dédié sur intranet) et des actions de sensibilisation/acclimatation aux écogestes et vers des pratiques plus vertueuses, seul ou en collectif (journées écogestes).

- Opération dite de « regroupement » (adossée à l'incitation au télétravail) :

la Région - partant du constat du faible taux de présence des agents sur site les vendredis et durant les vacances scolaires - rationalise l'utilisation du parc immobilier administratif en regroupant les agents présents sur un nombre limité de bâtiments.

Les agents ne télétravaillant pas et dont le site ferme - dits agents « mobiles » - vont travailler dans un bâtiment qui reste ouvert, sur des territoires cibles prédéfinis par direction, dans des bureaux déclarés disponibles par leurs occupants, agents volontaires dits « accueillants », qui font eux-mêmes le choix de télétravailler ou sont absents (congé, déplacement, formation). La réservation de bureau s'effectue au moyen d'un tableur, sur lequel les agents accueillants déclarent la disponibilité de leur bureau et les agents mobiles réservent un bureau ainsi disponible.

Cette démarche s'accompagne d'un plan de communication interne PSE : articles et espace intranet dédié, comités managériaux, accueils café PSE, boîte à outils avec charte des espaces partagés, signalétique adaptée, foire aux questions, etc.

- Expérimentation de janvier à mars 2023 :

fermeture de plusieurs bâtiments à Dijon et Besançon, les vendredis et vacances scolaires ; incitation au télétravail par l'octroi d'un quota de 8 jours de télétravail « PSE » complémentaire au forfait annuel.

Les moyens humains et financiers

- **Internes** : fort investissement des agents du pôle ressources (services supports) et de tous les agents concernés, non quantifié.
- **Coût pour la collectivité** : à coût constant.

L'évaluation de l'innovation

- **Impact** :

A court terme pour la collectivité et les agents du siège, à long terme pour tous. Economie d'énergie annuelle : 50 000 € minimum.

Participation à la lutte contre le réchauffement climatique.

- **Potentiel de diffusion et de répliation**

Démarche duplicable à toutes structures publiques ou privées pratiquant le télétravail.

- **Bilan, suivi, projet d'évolution**

Le bilan de l'expérimentation est très favorable en matière de données RH (taux de présentisme et de télétravail), de données financières d'économies d'énergie (50 000 €/an), de retour d'expérience (RETEX) des agents expérimentateurs (sondage de satisfaction : 82% ont un retour positif, 73% sont pour la poursuite des mesures expérimentées, plus de 90% sont satisfaits du partage de bureau).

Cette évaluation positive a permis de valider la poursuite en 2023 des dispositions mises en œuvre qui vont s'inscrire dans une démarche pérenne, avec quelques aménagements issus de la prise en compte du RETEX et s'étendre progressivement à d'autres sites de la Région.

Le quota de jours de télétravail « PSE » a également été abondé pour atteindre 15 jours sur 2023, en complément des 85 jours de télétravail déjà accordés.

Travaux en cours : développement d'une solution numérique de déclaration/réservation des bureaux vacants.

Mots clés : Energie / Ecologie / Organisation